

Le CCFP s'est tenu à distance sous la présidence de la ministre, sur deux points : l'ordonnance relative à la protection sociale complémentaire, seul texte soumis à l'avis du conseil et la feuille de route qui l'accompagne ainsi que le décret réformant le capital décès présenté pour information. La ministre s'est félicitée du travail intense mené en si peu de temps avec tous les partenaires, employeurs, organisations syndicales et DGAFP. L'ordonnance et son examen au CCFP constituent le début du processus. La feuille de route est un début d'accord de méthode précisant les thèmes qui seront soumis à des processus de discussions/négociations dans les différents versants constitutifs de la fonction publique : FPE, FPT, FPH. Elle est encore susceptible d'être amendé. Elle a ensuite détaillé le contenu de l'ordonnance, soulignant que son but est d'améliorer la situation des agents des trois versants de la fonction publique, titulaires ou contractuels et retraités.

Vous trouverez en pièce jointe :

- ▶ Intervention de la CGT au Conseil commun de la Fonction Publique du 18 janvier 2021
- ▶ Compte rendu de la CGT du Conseil commun de la Fonction Publique du 18 janvier 2021
- ▶ [Communiqué de la CGT Fonction publique](#)
- ▶ Rapport de présentation de l'ordonnance PSC
- ▶ Ordonnance PSC version présentée au CCFP
- ▶ Feuille de route "La protection sociale complémentaire dans la fonction publique" amendée

fichiers:



[Télécharger intervention_de_la_cgt_au_ccfp_du_18_janvier_sur_la_psc-2.pdf](#) (655.28

Ko)



[Télécharger cr_ccfp_18_janvier.pdf](#) (365.14 Ko)



[Télécharger 03-rapport_presentation_ordonnance_psc_version_ccfp.pdf](#) (565.75 Ko)



[Télécharger 02-ordonnance_psc_version_ccfp.pdf](#) (237.99 Ko)



[Télécharger feuille_route_psc_amendeev7.pdf](#) (549.92 Ko)

Public: [Fonction publique](#)
[Protection sociale Complémentaire](#)

- [A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
